



**LISTE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Bureau communautaire du 16 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 16 novembre
à 18 heures 30 minutes, le Bureau communautaire de la Communauté
de Communes du Volvestre s'est réuni
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 10 novembre 2023

Etaient présents :

AUDOUBERT René, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine (arrivée à 18h39 à la délibération n°087), CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, DANES Richard, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, DELOR Carole (arrivée à 18h41 à la délibération n°087), ESQUIROL Jean-Marc, GILAMA Chantal, HO Bastien, LEFEBVRE Patrick, MANFRIN Jean-Marc, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale (quitte la salle à 19h15, ne prend pas part au débat ni au vote de la délibération n°88), NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, SALAT Éric, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse (quitte la salle à 19h15, ne prend pas part au débat ni au vote de la délibération n°88), VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient excusés :

BAUDINIÈRE Julien, CAILLET Pierre, CUSSOL Roselyne, DALLARD Jean-Michel, GAY Jean-Louis, GRYCZA Daniel, MURCIA Christian, PAYEN Éric, SENECLAUZE Christian, VARELA Marie-José.

Etaient absents : /

Pouvoirs :

MURCIA Christian (pouvoir donné CHALDUC Jean), GRYCZA Daniel (pouvoir donné à TURREL Denis).

Secrétaire de séance : Pierre VIEL

Nombre de délégués titulaires : 35

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 27

Pouvoirs : 2

Délibération B20231019_086 Signature des Contrats Bourg-Centre Occitanie et de leurs avenants (2022-2028)

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- D'accompagner des communes éligibles pour le renouvellement ou la signature initiale de leur contrat Bourg-Centre Occitanie pour la période 2022-2028,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats initiaux et les avenants, à venir, des contrats Bourgs-centres Occitanie des communes éligibles qui souhaitent s'engager dans la démarche.

25 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20231019_087 Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- De modifier le montant de la subvention communautaire attribuée à un propriétaire éligible au règlement des aides à la rénovation des façades, aux conditions prévues dans le tableau présenté ci-après ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente décision.

27 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20231019_088 Soutien au maintien de la piscine municipale couverte de Rieux-Volvestre

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- D'acter la volonté que la Communauté de Communes du Volvestre puisse trouver une solution pour contribuer financièrement au maintien de l'ouverture de la piscine couverte de Rieux-Volvestre pour l'année 2024 ;
- Que ce soutien sera conditionné à l'accès en priorité du public scolaire.

25 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Carbonne, le 21 novembre 2023